

N°302. 9228196

sur emprunt

Révisé le 25.4.71.

Le C^o en l'avis du percepteur et de la Caisse d'épargne, décide d'affecter une somme

de 92.819^F 65 montant de cet affecté à la clôture de l'ex. 70 sur le programme 6

Adductif d'eau, orcé de l'emprunt, au programme 71 (délibération

n° 294 et 296) -